

## **Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association SELIDAIRE du Vendredi 09 février 2018**

L'association SELIDAIRE a tenu son Assemblée Générale le vendredi 09 février 2018 à la salle des fêtes Gérard Philippe de Varangéville.

Le président de SELIDAIRE, Michel JACQUET, a ouvert la séance en remerciant de leur présence, Monsieur le Conseiller Départemental Christopher VARIN, Monsieur René BOURGEOIS Maire de Varangéville, Madame la Présidente Nicole SCHOUMACKER de l'association des affaissement miniers de Dombasle sur Meurthe, Monsieur le Président Jean-Marie RICARD de l'association de Saint-Nicolas de Port ASPORDA, Monsieur le Président Jacques LAVOIL de l'association ASSEDRAM d'Einville au Jard, Monsieur le Président Henri LECLERE de l'association des riverains de la Meurthe.

Le président a de nouveau remercié Monsieur le Maire de Varangéville pour la mise à disposition de la salle et des panneaux d'information de la commune. Il a ensuite rappelé que cette assemblée générale était ouverte aux propriétaires de Varangéville et que la réunion se déroulerait en deux parties. La première pour l'assemblée générale classique avec vote des adhérents, la deuxième consacrée à des informations importantes sur la stabilité des terrains pour l'ensemble des propriétaires de Varangéville invités à participer à cette assemblée générale.

### **1<sup>er</sup> point à l'ordre du jour, le rapport moral du président.**

Dans son rapport moral, le président fait part de l'ensemble des actions de SELIDAIRE pour l'année 2017.

Deux grands dossiers ont principalement marqué l'action de SELIDAIRE pour 2017.

**Le premier** concerne l'action en justice engagée par SELIDAIRE sur la demande de cautionnement par CSME sous la forme d'une caution bancaire ou d'une police d'assurance spécifique à cette exploitation minière. Cette caution est destinée à couvrir les éventuels dommages sur les maisons des adhérents de l'association situées au-dessus de la nouvelle zone en cours d'exploitation.

Le président rappelle que le juge a donné raison à SELIDAIRE par le jugement du 18 juillet 2014 ; que CSME a fait appel.

Le 02 novembre 2015, le juge d'appel a confirmé en tous points le premier jugement et a donc de nouveau condamné la CSME à constituer le cautionnement demandé par SELIDAIRE.

Le président rappelle aux adhérents que le 12 janvier 2016 CSME a engagé un pourvoi en Cassation.

Le président retrace l'ensemble des démarches engagées par SELIDAIRE en 2016 pour pouvoir assurer financièrement la défense de SELIDAIRE au niveau de la Cour de Cassation.

SELIDAIRE a, dans un premier temps, organisé le paiement par CSME des 2 x 2 000 euros représentant les deux condamnations de CSME en première et deuxième instances. Parallèlement à ces démarches, SELIDAIRE a engagé une demande d'aide juridictionnelle. Le président a rappelé devant l'assemblée l'historique de cette demande et a rappelé que le bureau d'aide juridictionnelle a accordé à l'association l'aide juridictionnelle TOTALE pour assurer sa défense.

Ce jour, le président est heureux d'informer les adhérents de la décision de la cour suprême de rejeter le pourvoi en cassation engagé par CSME. Le dossier de SELIDAIRE doit maintenant revenir devant la cour d'appel pour que le juge décide du montant de la caution. Le président précise qu'une information sur le futur jugement sera réalisée soit par courrier soit par l'organisation d'une réunion des adhérents.

Le président énumère ensuite :

- l'ensemble des participations de SELIDAIRE aux réunions concernant les futures prescriptions du Préfet en matière de permis de construire et autres autorisations d'occupation du sol.
- la participation de SELIDAIRE aux réunions des différentes associations membres de la fédération SALIFED.
- la rédaction par SELIDAIRE d'un mémoire sur le renouvellement des concessions minières qui a été remis aux commissaires enquêteurs.

**Suite à ces informations, le rapport moral du président est mis en délibéré.**

**Il est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

### **2<sup>ème</sup> point à l'ordre du jour, le rapport financier.**

Le rapport financier est présenté par le trésorier Monsieur Jean-François GAUVAIN.

Madame Isabelle HECKINGER et Monsieur Gérard KUNTZ ont procédé le 08 janvier 2018 à la vérification des comptes de l'association. Le rapport des vérificateurs est affiché dans le diaporama présenté par Monsieur Jean-François GAUVAIN. Les conclusions de ce rapport sont favorables et valident la comptabilité tenue par le trésorier de SELIDAIRE.

Le président JACQUET après avoir remercié de leur travail les vérificateurs ainsi que monsieur le maire de Varangéville pour son soutien en matière de subventions, soumet au vote de l'assemblée le rapport financier.

**L'assemblée des adhérents présents ou représentés vote à l'unanimité les comptes de l'association pour l'année 2017.**

### **3<sup>ème</sup> point à l'ordre du jour, le montant de la cotisation 2018.**

Le président soumet au vote de l'assemblée la proposition du bureau de l'association de maintenir à 15 € le montant annuel de la cotisation pour 2018.

**Après vote à l'unanimité des adhérents présents ou représentés, le montant est fixé à la somme de 15 euros.**

Suite à ce vote, le président ouvre l'assemblée générale aux propriétaires non adhérents invités à participer à cette réunion.

Le président reprend les titres du tract distribué à la population pour expliquer ses propos. Le tract précisait que :

- 1) il était nécessaire de ne plus faire croire à la population que tant que la mine resterait sèche, les propriétés ne subiraient aucun dommage. Preuve à l'appui, il est précisé que certains quartiers de la ville subissent déjà des mouvements de terrain de

l'ordre de 8mm par an correspondant à un affaissement progressif engendré par le fluage des piliers de la mine. Que les problèmes liés aux retrait et gonflement des argiles viennent compliquer la situation de certains propriétaires concernés par ces phénomènes engendrant ainsi un doute sur les causes des fissurations de leurs maisons. En conclusion de ce premier point, SELIDAIRE engage les propriétaires à la vigilance sur les éventuels mouvements de terrain. SELIDAIRE prendra contact avec le fond de garantie des assurances pour expliquer cette situation particulière.

- 2) Le tract précisait que les autorités n'engageraient rien pour faire diminuer ou supprimer les risques aujourd'hui bien identifiés. Le diaporama présenté à l'assemblée comprend trois diapositives sur ce point.

La première illustre les conclusions de l'étude réalisée par les Salins du Midi pour un éventuel remblaiement de la mine ancienne. Les coûts présentés ainsi que les délais de réalisation du remblaiement sont totalement démesurés. Ils sont mêmes supérieurs à la valeur vénale de l'ensemble des constructions existantes sur la partie ancienne de la mine.

La deuxième diapositive explique à l'assemblée le contexte juridique de l'intervention possible du fond de garantie des assurances obligatoires de dommages (FGAO).

La troisième diapositive présente l'article L 421-17 du code des assurances qui encadre l'action du fond de garantie pour les problèmes miniers.

La lecture de cet article est rassurante pour les propriétaires des maisons d'habitation.

Suite à cette présentation, et en conclusion sur ce 2<sup>ème</sup> point, le président de SELIDAIRE explique à l'assemblée que :

**Le coût exorbitant du remblaiement annoncé par CSME, combiné à l'intervention possible du FGAO permet en réalité à l'Etat et à l'exploitant minier de laisser la situation d'aujourd'hui perdurer d'autant plus que la sécurité des personnes n'est pas menacée.**

**C'est pourquoi, pour le président de SELIDAIRE, il ne faut plus compter sur ces autorités pour mettre en œuvre une politique de diminution ou de suppression du risque. Nous devons compter sur nous-mêmes pour faire évoluer les esprits, les lois, voire même rechercher des solutions techniques et financières pouvant être mises en œuvre sur notre commune.**

- 3°) Le président explique à l'assemblée que les prescriptions du Préfet en matière d'urbanisme ont été transmises à la commune dans le cadre de ce que le code de l'urbanisme appelle le « porter à connaissance ». Ce dispositif est non seulement informatif mais son contenu doit être pris en compte par les élus lors de l'élaboration de leur futur plan local d'urbanisme. Il est donc possible de dire qu'aujourd'hui, les prescriptions sont opposables à la commune pour le futur PLU mais aussi pour les futures autorisations d'occupation du sol.

Le tract distribué à la population expliquait aux propriétaires que dorénavant, lorsque ceux-ci souhaiteraient engager des travaux sur les maisons existantes, ils devraient financièrement supporter le coût d'études sur la solidité de la construction existante d'une part et réaliser d'autre part les travaux en respectant des contraintes techniques spécifiques et donc présentant un coût élevé.

Le président de SELIDAIRE informe les participants que cette nouvelle obligation imposée aux propriétaires, de par l'exploitation minière du sous sol, ne doit pas être à la charge du propriétaire de la surface. Il informe que l'association pourra accompagner, si ils le souhaitent, les propriétaires désirant réaliser ce type de travaux et engagera, si nécessaire, des actions en justice pour demander la prise en charge des surcoûts par l'exploitant ou l'Etat.

Suite à ces explications, la parole a été donnée à Monsieur le Maire de Varangéville qui a commenté les actions de la municipalité engagées en complémentarité de celles de SELIDAIRE. Il a précisé que face aux difficultés rencontrées, il était plus que jamais nécessaire de faire cause commune pour le devenir de la ville.

Il a ensuite donné des exemples concrets des difficultés qu'il rencontre dans l'instruction de certains dossiers de permis de construire face à la position très fermée des services de la direction des territoires.

Ensuite, Monsieur le Conseiller Départemental Christopher VARIN a expliqué à l'assemblée, qu'il soutenait et suivait plus que jamais les travaux de SELIDAIRE.

Il a expliqué à l'assemblée la stratégie qu'il compte mettre en œuvre au niveau national pour faire évoluer positivement nos dossiers.

Il a rappelé aux adhérents que face à notre difficile situation, seule l'union des habitants et des propriétaires, mais aussi des élus à tous niveaux de responsabilités pourrait peser sur les futures décisions.

Suite à ces différentes interventions, le président M. JACQUET a levé la séance en invitant l'ensemble des participants à partager le verre de l'amitié.

Fait à VARANGEVILLE, le 21 février 2018.

Le président de SELIDAIRE,  
Michel JACQUET